DESFIEUX

DÉTENU

DANS LA PRISON

DE SAINTE PÉLAGIE,

A SES CONCITOYENS.

LE dimanche 12 juillet 1789 (vieux style) j'apportai la nouvelle du renvoi de Necker, dès neuf heures du matin au Palais-royal, et j'y excitai aussitôt à s'armer contre la cour. Je fus un des premiers à prendre la cocarde; le soir je fus à la barrière-blanche; je me trouvai sur le boulevard de la chaussée d'Antin, vis-à-vis la maison d'Arthur, lorsqu'un piquet de Royal-Allemand tira sur un détachement de Gardes Françaises; trois des premiers restèrent sur la place, et comme j'étois du côté des Gardes Françaises, je faillis être tué d'un coup de carabine de Royal-Allemand.

Le lundi matin je fus un des premiers à me

rendre à l'église des Petits-Pères ; j'y donnai le mode d'enrôlement, pour former la garde nationale ; ce mode fut adopté et envoyé dans tous les districts et à la ville. Un intrigant nommé Labarthe se mit en avant et se fit nommer commandant en chef de la garde parisienne : il promit cinq cent mille livres et six enfans.

Je le connoissois pour être agent du baron de Breteuil, du maréchal de Duras : j'eus le courage de le démasquer devant sa garde ; il fut arrêté au milieu du Palais-royal et conduit à la ville. Je me rendis au district des Enfans-Rouges sur lequel Labarthe demeuroit, pour y faire apposer les scellés sur ses papiers et y mettre une garde. Lafayette nommé commandant, et Bailly nommé maire, le jour même de l'arrestation de Labarthe, le firent mettre le lendemain en liberté, et malgré l'aveu même de sa trahison, lui donnèrent une épée et un brevet de patriotisme. (*)

Le 14 de juillet, je me trouvai à la bastille, et par-tout où un patriote devoit se trouver.

Des affaires m'appellèrent à Bordeaux au mois d'octobre, j'y trouvai l'esprit public foible ; j'allai dans tous les lieux publics, j'y prêchai la révolution ; j'y formai une société populaire et publique, connue sous le nom de Club du café national. Cette société énergique, que je présidai tout le tems que je restai à Bordeaux, fit des actes de

(*) Voyez ma déposition au jugement de Bailly.

patriotisme contre cinq députés du département de la Gironde, qui avoient protesté contre les décrets de l'assemblée constituante, et dénonça un arrêt criminel du parlement de Bordeaux.

J'y fis respecter les décrets au sujet des Juifs, et enfin, cette société fit lever Bordeaux en masse, pour voler au secours de nos frères de Montauban. Elle sera immortelle par la persécution des *hommes-d'état*, et les services qu'elle n'a cessé de rendre à la révolution.

L'esprit public bien établi à Bordeaux, je partis sur les invitations de la municipalité de Toulouse, à la fin de juin 1790, pour y établir une société populaire. Après avoir réussi à la former, et voyant dans cette ville l'esprit public à la hauteur des circonstances, je me rendis à Paris à la fédération du 14 juillet 1790. Ma réputation de patriote me fit admettre à la société des Jacobins que je n'ai jamais quittée, malgré les persécutions qu'elle a éprouvées, et les sollicitations qui me furent faites du temps des feuillans.

Huit grenadiers du régiment du ci-devant roi arrivèrent de Nanci pour réclamer contre les injustices de Malseigne et Denoue. Le maire Bailly les fit arrêter; les citoyens du Palais-royal me députèrent pour aller les réclamer; il nous promit de les mettre en liberté, et pendant la nuit il les fit conduire à la force. Le lendemain (18 août 1790) je fis une affiche où je dénonçai Bailly et la Fayette; les satellites de ce dernier me menacèrent; ma contenance ferme leur en imposa. Ils se contentèrent d'enlever

les affiches, d'arrêter l'imprimeur et les colporteurs. (1)

Membre de la société des Jacobins, j'ai été dans les différens comités : à l'époque de la scission des Feuillans, j'étois trésorier, le local étoit loué par moi : j'étois un des fusillés du champ de Mars. La faction des Bailly, Lafayette, Barnave, Lameth, etc....., ne m'ayant pas intimidé par cet assassinat, on m'offrit pour passer aux Feuillans, une place de dix mille liv. que je refusai avec mépris. (2) Je restai moi trente-troisième aux Jacobins. Je fus menacé d'un décret du Châtelet; cela ne ralentit pas mon zèle à poursuivre la faction, ainsi que l'infame cour des Tuileries, jusqu'à la journée à jamais mémorable du 10 août.

Sur les débris du trône, les Brissotins, les Rolandins, les Girondins formèrent leur parti. Je fus un des premiers à les dénoncer ; je les ai constamment poursuivis ; ils me l'ont bien rendu ; c'est de quoi je les remercie.

En octobre 1792, je fis un autre voyage à Bordeaux : dans cette dernière ville les agens de la faction voulurent me faire jetter dans l'eau ; je fus obligé de fuir ; mais en passant à Montauban, Toulouse, Montpellier, Lyon, et par-tout, je n'en fus que plus ardent à dévoiler cette scélérate fac-

---

(1) Voyez à ce sujet ma déposition dans le jugement de Bailly.

(2) Voyez ma déposition dans le jugement de Bailly.

tion. De retour à Paris ; je découvris le système qu'elle avoit conçu de laisser nos frontières d'Espagne dégarnies, et de perdre le ministre Pache. J'ai le premier dénoncé Dumouriez, pendant son dernier séjour à Paris ; et je demandai même alors qu'on le fît arrêter aulieu de le renvoyer à l'armée.

La faction des Girondins, Grangeneuve, Vergniaud, Guadet et autres, avoit accaparé, séduit, trompé le peuple de Bordeaux. Les meilleurs patriotes y étoient incarcérés ou obligés de fuir. J'ai correspondu avec eux ; je les ai reçus ; je leur ai fourni les secours qui ont dépendu de moi ; j'ai donné le plan pour éclairer le peuple, pour réduire, arrêter et faire punir les chefs. J'ai soutenu que la masse du peuple, les vrais sans-culottes de Bordeaux, étoit, comme par toute la république, bonne, excellente. Depuis que les représentans sont à Bordeaux, que l'on voie mes lettres écrites soit à eux, soit au club national, soit à tous autres patriotes, sans-culottes. Je ne me suis intéressé pour aucun détenu ; j'ai au-contraire toujours dit que les coupables, quels qu'ils fussent, devoient être punis ; que ce n'étoit que par leur punition prompte et complette que Bordeaux pourroit faire croire à sa régénération.

Je me suis plaint de ce que tous ceux mis hors de la loi et arrêtés, n'avoient pas été exécutés le même jour ; j'avois tellement à cœur d'anéantir cette faction, qu'en ayant appris que Lidon, Chambon, Lavauguyon, Grangeneuve et autres, voyageoient

avec des passeports des municipalités de Bordeaux et de Libourne, qui à cette époque leur étoient vendues, j'en demandai et ne cessai d'en solliciter l'annullement, jusqu'à ce que le décret fût rendu. C'est à cette mesure salutaire que nous devons l'arrestation des Biroteau, Grangeneuve et autres grands coupables.

Des journalistes se sont permis depuis ma détention, de dire que je m'entendois avec la faction de la Gironde (*) et que j'avois été mis en avant par elle. Certès, il faut bien avoir la rage de la calomnie pour en inventer une aussi absurde: Tout le monde sait que monsieur Vergniaud me dénonça à la convention, en mars dernier; qu'il me fit décréter d'accusation; que le député Lamarque qui m'avoit connu depuis le commencement de la révolution, prit ma défense, dévoila l'intrigue. Jambon-Saint-André alloit parler dans le sens de Lamarque; mais le décret fut rapporté. Je répondis à la dénonciation dès le lendemain, par une affiche que je terminai ainsi: » Vous êtes » un calomniateur, monsieur Vergniaud: un décret » me défend de vous traduire devant les tribunaux, » pour les opinions que vous avez énoncées à la » tribune de la convention. Ayez le courage, s'il » vous reste un peu de pudeur, de demander un » décret qui me permette de vous y poursuivre

(*) Voyez ma déposition contre les vingt-un députés condamnés.

» là je vous prouverai que je n'ai jamais été dans
» aucun comité secret ; que je ne connois que très-
» peu le citoyen Fournier ; que je ne lui ai pas
» parlé ; que je ne l'ai même pas vu depuis un mois ;
» que je n'ai jamais parlé au citoyen *Lazôuski*, que
» je regarde comme ayant rendu de grands ser-
» vices à la révolution ; que je vous regarde vous,
» vos amis et votre faction, comme les plus grands
» ennemis de la république ; que je vous pour-
» suivrai et vous dévoilerai par tous les moyens qui
» sont en mon pouvoir, jusqu'à ce que vous soyez
» anéantis : c'est ainsi que je continuerai à bien
» mériter dela patrie. »

Je demande si je n'ai pas bien rempli ma promesse. Cette infâme faction avoit tellement égaré le peuple de Bordeaux sur mon compte, que j'y étois proscrit, et que tous ceux qu'on soupçonnoit avoir eu des liaisons avec moi, y furent poursuivis; il n'y eut pas jusqu'à la famille de mon malheureux tonnelier qui ne fût obligée de fuir de Bordeaux.

A la fin d'avril dernier, le ministre Bouchotte m'ayant chargé d'une mission en Suisse, les journaux de Gorsas, Brissot, Dulaure et autres, me dénoncèrent comme étant envoyé par les Jacobins, Marat, Robespierre, pour enlever les fusils des Suisses et y propager les principes anarchistes; tous les papiers allemands copièrent ces libelles. Je fus obligé de repartir avec mon collègue, sans avoir pu remplir notre mission qu'un tel éclat rendoit dangereuse et impossible.

De retour, j'ai dénoncé ces attentats; j'ai demandé

le décret d'accusation contre monsieur Dulaure dans la réponse que je lui ai faite, et monsieur Dulaure a été décrété d'accusation.

J'ai été nommé juré au tribunal révolutionnaire du 17 août, ensuite électeur du département de Paris. J'invoque le témoignage de mes collègues; je les somme même de dire, si jamais j'ai intrigué pour donner leur voix à aucun individu.

Voilà le court exposé de ce que j'ai fait de public pour la révolution. On trouvera dans mes papiers la preuve que, depuis son commencement, jusqu'à ce jour, presque tout mon temps a été employé à la chose publique et très-peu à mes affaires particulières.

Que l'on me permette à présent de demander à ceux que je sais être les auteurs de mon incarcération, s'ils pourroient présenter un pareil tableau: je dirai, par exemple au Lyonnois M. Sambat, qu'avez-vous fait jusqu'à ce jour? vous avez voyagé à Berlin à la suite de Mirabeau dont vous étiez un des copistes; vous vous êtes caché dans une cave à la journée du 10 août, et la peur qui vous tenoit vous a fait fuir ensuite jusqu'à Londres; vous en êtes revenu avec une certaine madame Violet, quelques mois après. Vous avez fait alors l'un et l'autre les bons patriotes: vous, Sambat, vous vous êtes fait recevoir Jacobin: vous, madame Violet, vous vous êtes emparée d'une tribune privilégiée aux séances de la société, et de là, comme Me. Rolland de son cabinet, vous intriguez tous à votre aise, approuvant ou condamnant les orateurs, d'un seul signe de tête,

qui est aussitôt imité par vos sectatrices qui distribuent en conséquence les applaudissemens ou les huées. Vous avez, pendant plusieurs mois, sous mes yeux, assiégé le comité de correspondance, épiant tout ce qui s'y passoit, disant du mal avec monsieur Mœnne des meilleurs patriotes, et versant le soupçon à pleines mains sur tous ceux dont votre opinion ne devenoit pas la règle infaillible.

Je demanderai comment il se fait que cette dame Violet qui pour suivre monsieur Sambat, a laissé son mari à Londres, il y a un an au plus, et qui peut par conséquent bien être regardée comme femme d'un émigré, comment cette dame, grande amie autrefois du fameux Fabre-d'Eglantine et brouillée ensuite avec lui à tel point qu'en femme vindicative, elle nous en a dit souvent beaucoup de mal, que répétoient à l'envie Sambat et Mœnne; comment dis-je, se trouve-t-elle tout-à-coup raccommodée avec lui, de manière que Sambat, madame Violet et d'Eglantine pensent maintenant et agissent en commun contre les meilleurs patriotes qui ont eu le malheur de déplaire à l'un d'eux, les dénoncent, les font arrêter et proscrivent même les simples connoissances de ceux qu'ils n'aiment pas?

Comment se fait-il aussi que l'on trouve par-tout madame Violet, ainsi que son cher ami Dufourny, se donnant ensemble nuit et jour beaucoup de mouvemens pour calomnier à droite et à gauche les meilleurs patriotes, les poursuivre, les incarcérer

même, s'ils ont eu le malheur de ne les pas flagorner.

Car je ne doute pas un seul instant que ce ne soit la source impure des dénonciations que l'on aura pu faire contre moi au comité de sureté générale et à ce centre de patriotisme d'où Robespierre me fit exclure la veille même de mon arrestation, ce qui m'ôta tout moyen de me justifier auprès de toi, homme pur, patriote qui as été souvent témoin de mes sentimens, et que mes ennemis ont bien senti qu'il falloit d'abord tromper pour parvenir à me perdre; ils t'ont parlé de mes liaisons avec *Proli*, et cependant j'avois déja répondu victorieusement aux jacobins à ce sujet ; j'ai dit que je ne connoissais Proli que depuis qu'il avoit dénoncé la conspiration de Dumourier, que je l'ai vu lié avec de très-bons patriotes, l'ennemi des rois, des Brissotins, des Girondins et l'ami de la république une et indivisible ; qu'il y avoit long-tems,lors de sa première arrestation,qu'il ne couchoit pas dans la même maison que moi , que s'il est coupable, je l'ignore; mais je sais bien qu'il ne m'a jamais tenu que les discours les plus patriotes, et que s'il m'eût donné à entendre la moindre chose qui eût pu me le faire soupçonner, je l'aurois aussitôt fait arrêter. Je prouverai enfin que si Proli a pu se rendre coupable de quelques délits, je n'ai jamais été son complice, parce que mon patriotisme connu l'eût empêché de me les communiquer.

Me voilà , cependant détenu depuis soixante jours, sans que j'aie pû obtenir la levée de mes scellés, ni

être interrogé. Tout a un terme, je demande enfin à connoître les crimes que l'on m'impute, et je promets d'y répondre de la manière la plus satisfaisante, réponse enfin telle qu'un patriote invariable dans ses principes doit la faire lorsqu'on l'attaque. Oui, je provoque l'examen de ma conduite politique depuis le premier instant de la révolution, et je défie que l'on prouve que toutes mes actions, mes propos, mes écrits, même mes idées, ne soient pas celles dont le patriote le plus sévère ne doive s'honorer; je prouverai enfin que tout ce que l'on a dit de mes connoissances avec le baron de Batz, Benoît, Armand et autres personnages, sont autant de mensonges et de calomnies : non-seulement je ne les connois pas, mais je ne les ai jamais vus.

On a dit que j'étois dans la conspiration dénoncée par Chabot; c'est encore une calomnie des plus atroces. Je n'y suis, ni ne puis y être sous aucun rapport.

On vouloit me perdre, et pour le faire il falloit me calomnier et tromper Robespierre; on l'a fait, mais les trompeurs seront trompés.

Je finirai cet écrit, en retraçant ici ce que j'ai dit, il y a deux mois, à la tribune des Jacobins, lors de la première tentative de mes adversaires.

» Je pourrois dire à ceux qui m'accusent : Qui êtes » vous? êtes vous vous-mêmes exempts de reproches... » Vous dites que je suis un intrigant; eh bien, je » vous défie de rien citer qui puisse le faire même » soupçonner; je n'ai aucune place, je n'en désire » aucune; et la révolution, durât-elle dix ans, je » n'en accepterai aucune jusqu'à la paix; osez faire

» le même serment. J'ai eu le bonheur d'être un des
» premiers à dénoncer de grands coupables, des fonc-
» tionnaires publics ; si j'avais accepté quelques places,
» on auroit dit que c'étoit l'ambition de parvenir qui
» me dirigeoit ; j'ai voulu être libre et pouvoir dire
» mon opinion librement sur tous les fonctionnaires
» publics, je devais donc renoncer à toutes les places ».

» Je défie que l'on me cite que j'aie jamais eu des
» liaisons avec aucuns ministres, pendant qu'ils étaient
» en place ; on ne me voit chez aucuns d'eux, ni dans
» leurs bureaux, ni dans aucuns des comités de la
» convention nationale, ni dans aucune administra-
» tion quelconque ; je n'ai fait aucune affaire avec le
» gouvernement, je ne suis intéressé dans aucune
» fourniture. Ceux qui m'accusent ont peut-être fait
» l'opposé de ce que j'ai fait, et veulent par-là atté-
» nuer ce que je pourrois avoir à dire contre eux, je
» leur déclare qu'ils se trompent ».

F. DESFIEUX, Jacobin dans l'âme et jusqu'à la mort.

Prison de Sainte-Pélagie, le 10 pluviôse, l'an deuxième de la République Française, une et indivisible.

De l'Imprimerie de GUILLAUME, rue de la Michodière, n°. 3.